

L'essentiel du plan de gestion « Pelouses de la Côte dijonnaise »

Plan de gestion synthétique 2015 - 2024



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à **préserver la biodiversité bourguignonne**.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De **protéger les sites naturels**, au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des **études et des travaux de gestion des milieux** en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

- De **porter des programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu** sur l'ensemble de la Bourgogne et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'**accompagner les collectivités territoriales** dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De **faire découvrir les espaces naturels remarquables** et de **sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature**.

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 170 sites**, soit **plus de 5000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de **parcelles acquises par le Conservatoire** ou de **parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités** et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre Réserves Naturelles Nationales de Bourgogne** et d'une **Réserve Naturelle Régionale**.



Combe d'Orveaux : paysage typique de la Côte dijonnaise
G. Doucet - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « plans de gestion »

Tous les sites gérés par le Conservatoire sont amenés à être dotés d'un **plan de gestion**, validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire. **Ce document technique cadre le travail du Conservatoire afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et la cohérence de la gestion du site, ce dans l'espace et dans le temps**. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, le plan de gestion se décline en **objectifs** et en **opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux** afin de concilier au mieux préservation du patrimoine naturel et activités humaines. Le plan de gestion est **renouvelé tous les 10 ans** dans le but d'ajuster les orientations de gestion en fonction de l'évolution du site. Ce document est également un outil permettant de **mobiliser les fonds publics** en faveur de la biodiversité.

Très technique, un plan de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document, appelé « **plan de gestion synthétique** », pour vous présenter l'**essentiel des informations à connaître pour un site donné**.

Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte dijonnaise »

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires sont reconnues comme des milieux emblématiques de la Bourgogne. Elles constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité mais sont malheureusement fortement menacées de disparition. Dans le cadre du Programme Life : « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » mené dans les années 2000, l'ensemble des « Pelouses de la Côte dijonnaise » a bénéficié de la mise en place de différentes actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Près de 15 ans après, le Conservatoire poursuit ses actions de préservation sur ces sites.



Contexte général

- **Nombre de sites : 12**
11 sites en délégation de gestion (conventions avec les communes)
1 mixte (propriété CENB et convention)
- **Surface : 413 ha**
- **Communes concernées :** Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges
- **Zonages environnementaux :**
 - **1 ZNIEFF de type 1***
 - **3 sites Natura 2000**
2 ZSC, désignées au titre de la Directive européenne Habitat, Faune, Flore - n° FR 2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »
- n° FR 2600975 « Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne »
1 ZPS, désignée au titre de la Directive européenne Oiseaux
- n° FR 2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »
- **Autres zonages :**
 - **2 sites classés***
 - **2 sites inscrits***
- **Milieux naturels présents :** pelouses calcaires moyennement sèches (31%), chênaies pubescentes (24%), fourrés thermophiles (24%), plantations de résineux (10%)
- **Géologie :** calcaires durs du jurassique moyen dont le faciès « Comblanchien » essentiellement au niveau des Combes et une dalle marno-calcaire du Jurassique moyen sur le plateau
- **Climat :** semi-continentale (contrastes importants de température entre l'hiver et l'été et une pluviométrie modérée)
- **Topographie :** accidentée due à la présence des combes avec une moitié des sites sur des pentes assez marquées et l'autre moitié avec des pentes assez légères sur les plateaux

Contexte socio-économique et culturel

ACTIVITÉS HUMAINES :

- **Agriculture :** dominée par la vigne, pratique de l'élevage sur 11 sites via un pâturage ovin itinérant ou parfois équin
- **Sylviculture :** exploitation forestière réduite (quelques affouages) mais présence de plantations de résineux sur la majorité des sites

• Sports et loisirs de pleine nature :

escalade, randonnée pédestre, VTT, loisirs motorisés, chasse, observations naturalistes

PETIT PATRIMOINE BÂTI :

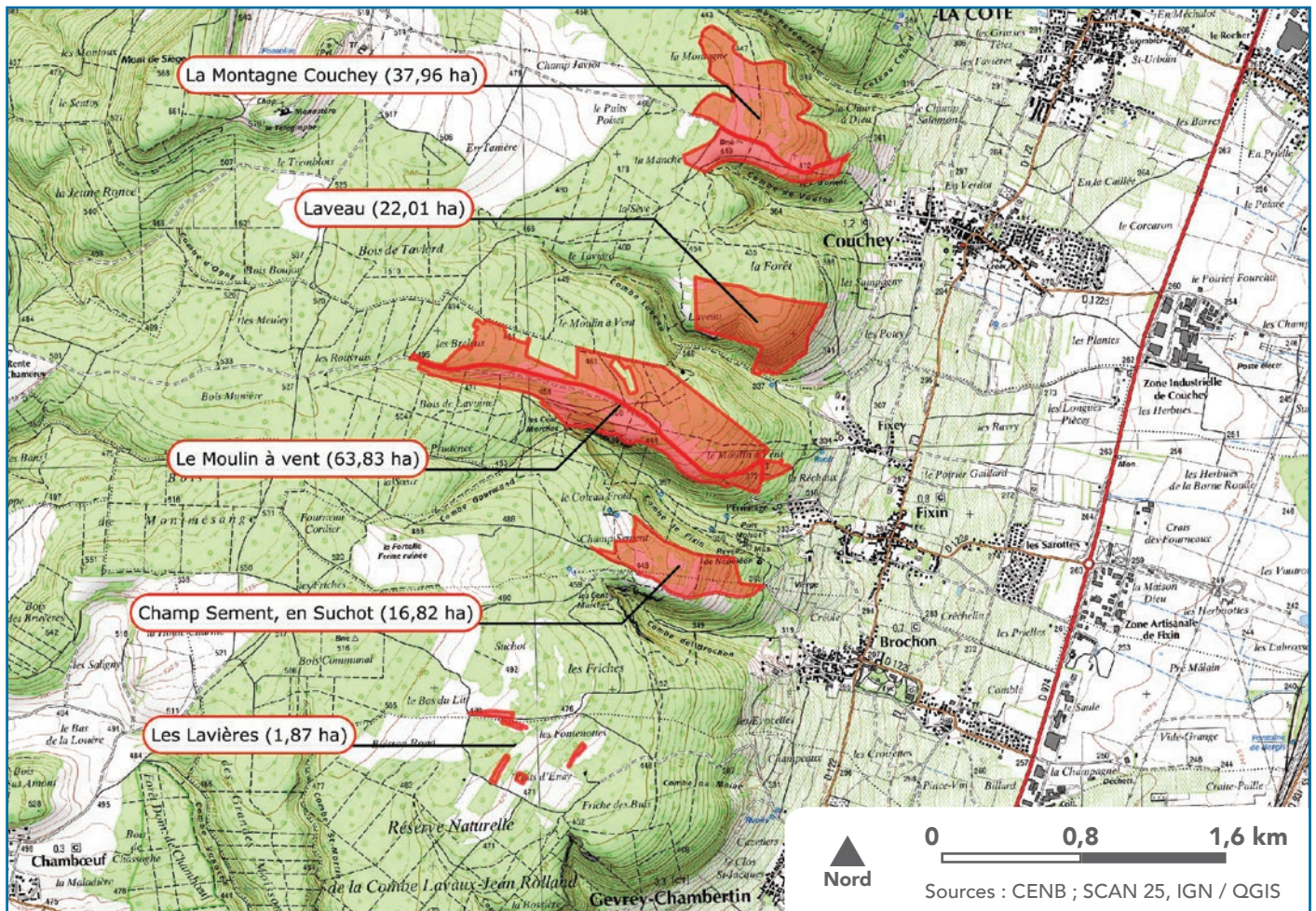
Présence de nombreux témoignages des activités de pastoralisme ou liés à la viticulture sous forme de constructions dispersées en pierres sèches (cadoles, murets...)

* **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1 :** secteur de superficie en général limitée présentant un grand intérêt biologique ou écologique.

* **Site classé et site inscrit :** les sites et monuments de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

Localisation des sites de l'ECG

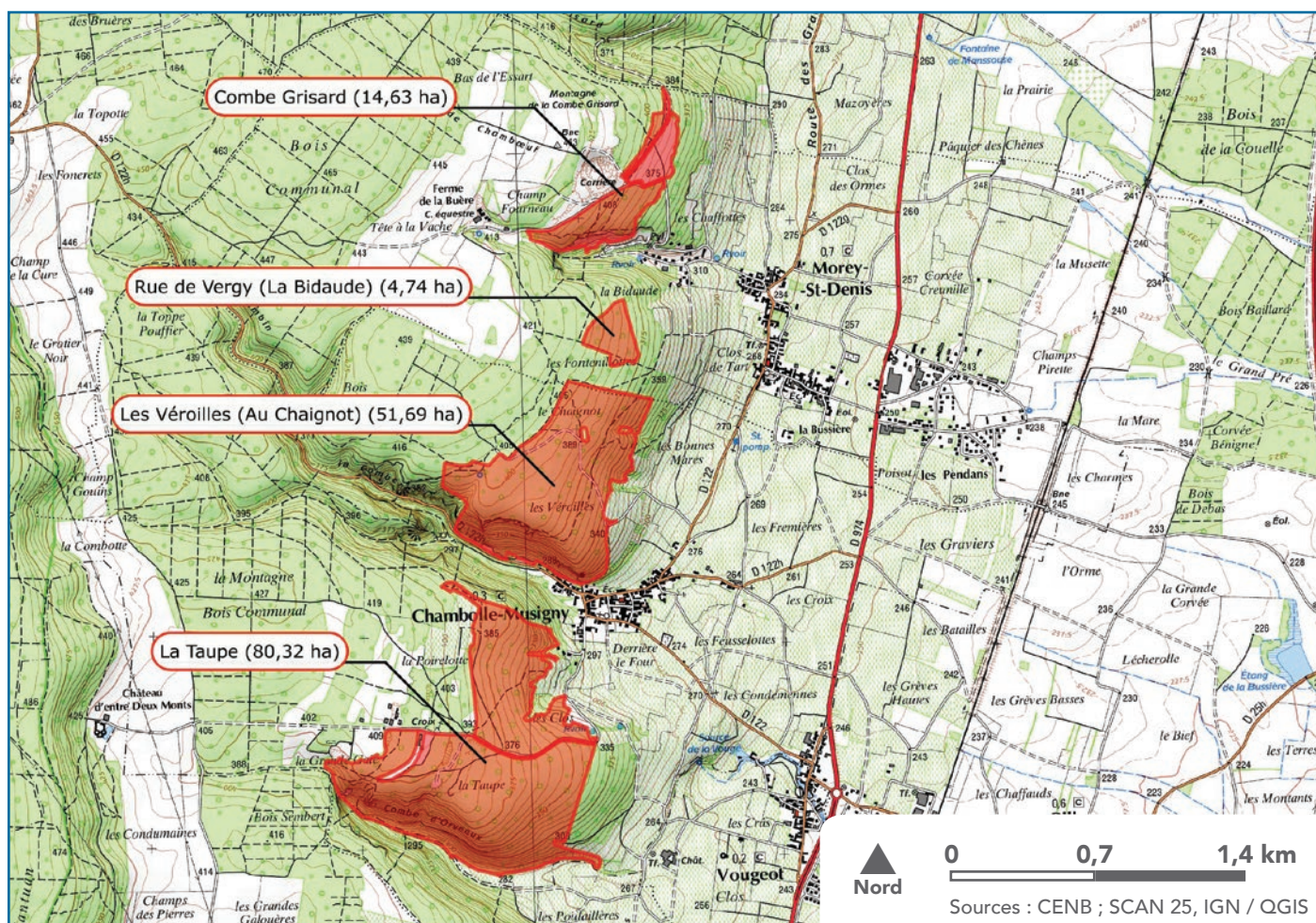
Zone nord



Falaise et pelouse - Moulin à vent
G. Doucet - CENB

Localisation des sites de l'ECG

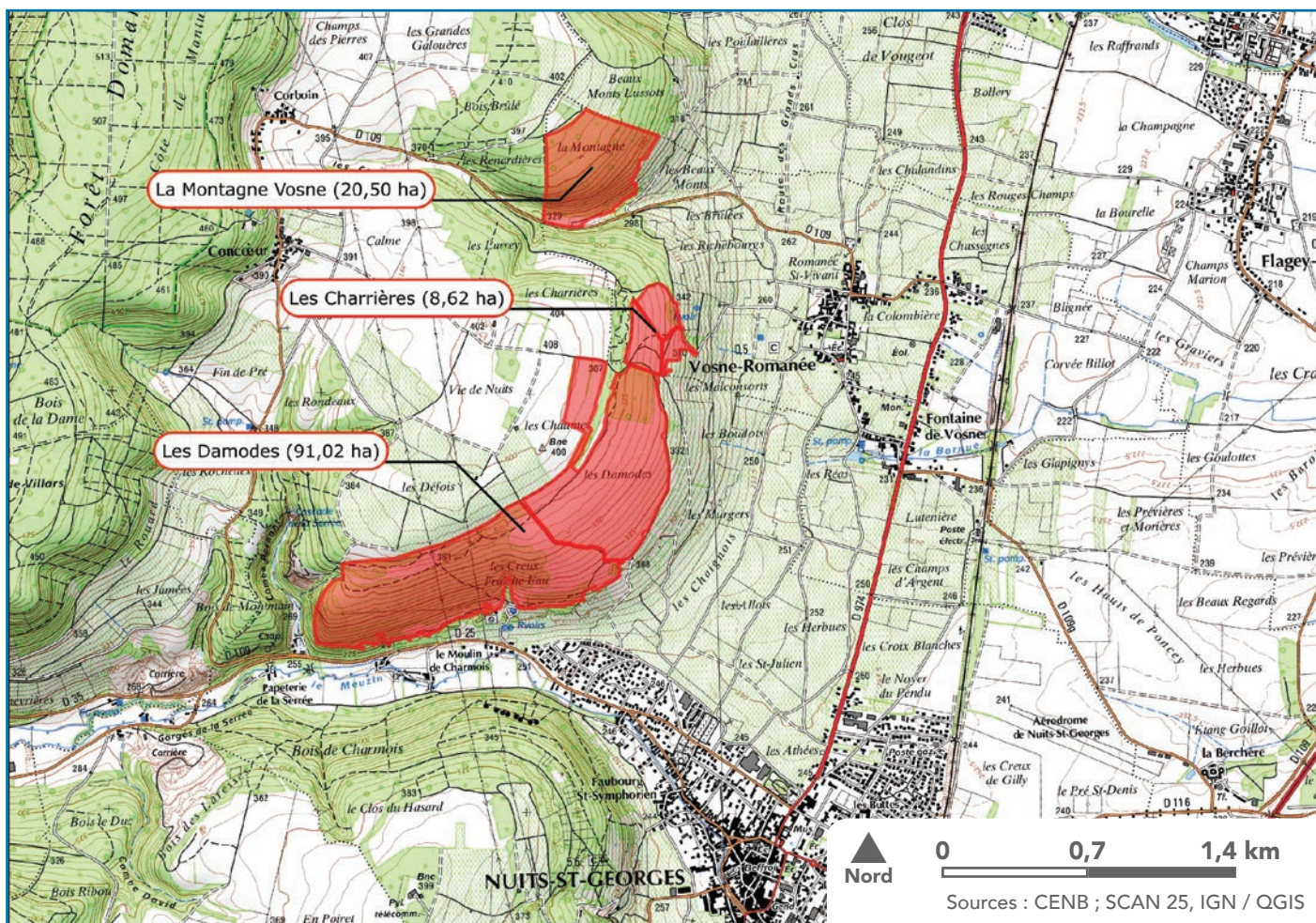
Zone médiane



Pelouse de corniche - Les Véroilles
G. Doucet - CENB

Localisation des sites de l'ECG

Zone sud



Pelouse calcaire des Damodes
G. Doucet - CENB

Un patrimoine naturel riche à préserver

Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'ECG abrite différents types de milieux naturels organisés en mosaïque tous caractéristiques du substrat calcaire. Les pelouses calcaires constituent des réservoirs de biodiversité et sont donc des éléments constitutifs majeurs des trames écologiques qu'il convient de préserver.

Par ailleurs, la majorité de ces milieux est reconnue d'intérêt européen.

- **Les milieux rocheux**, représentés par des **falaises calcaires** et localement des **dalles calcaires** ou encore des **éboulis**, c'est-à-dire les zones d'accumulation de fragments de roches à la base de pentes rocheuses dont ils se sont détachés sous l'effet de l'érosion.



- **Les pelouses calcaires**, formations végétales rases principalement composées de **plantes herbacées** vivaces. Suivant le sol, le relief et le contexte climatique, différents types de pelouses se développent.

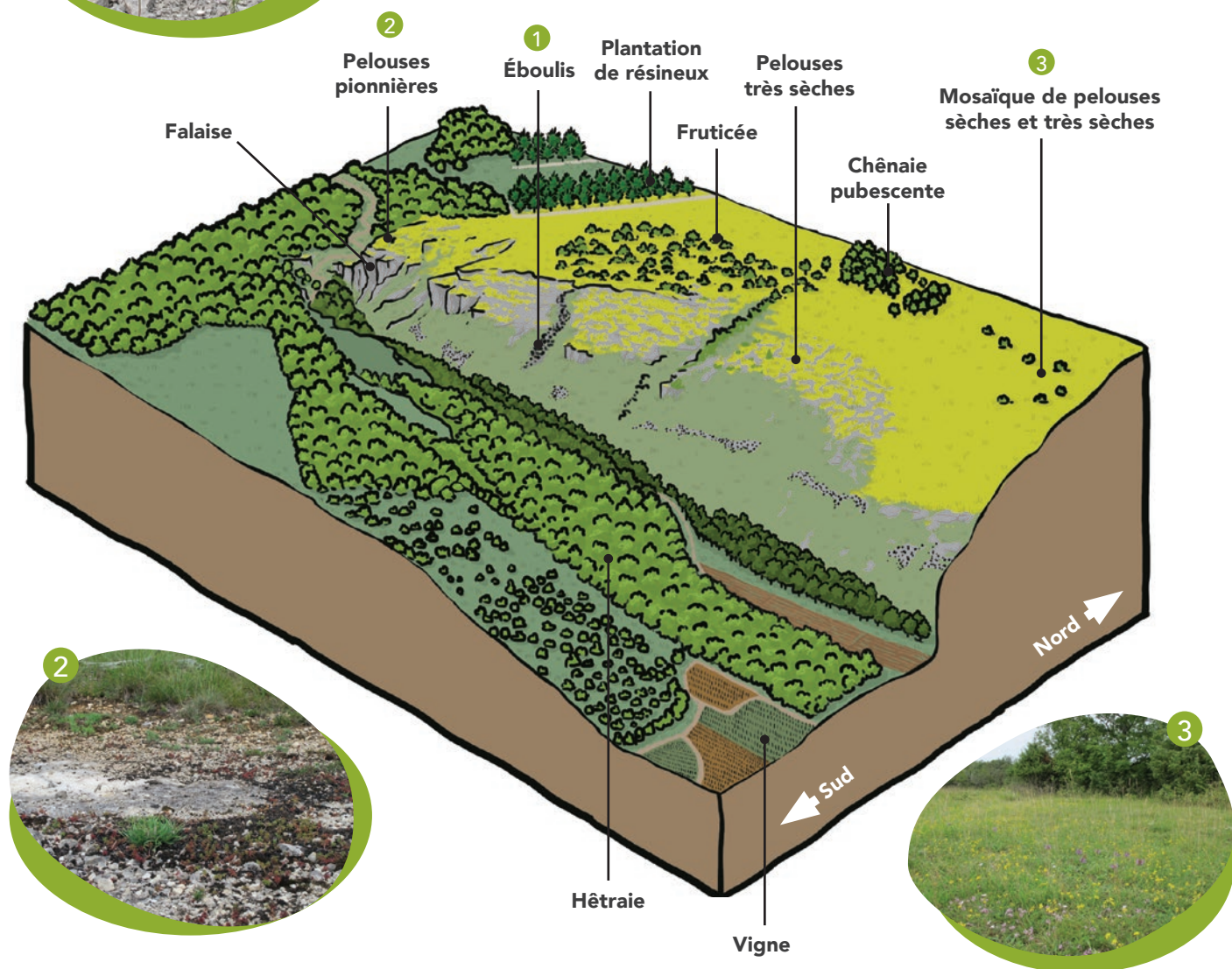
Sur les **bords de falaises**, les **ressauts rocheux** ou encore les **dalles calcaires**, le sol est quasiment absent, l'eau est peu abondante et l'ensoleillement est très marqué. La végétation est très clairsemée et de petite taille. On parle alors de **pelouse pionnière**.

Sur les **corniches**, les **zones écorchées** encore **très caillouteuses** ou juste en arrière des bords de falaise, le sol reste très peu épais mais la végétation parvient à s'installer plus largement. On parle de **pelouse très sèche**.

Sur les **pent**es mais aussi **sur le plateau**, l'épaisseur du sol a tendance à augmenter. La végétation est alors plus dense et souvent plus haute. On parle de **pelouse moyennement sèche**.

- **Les fruticées** sont des **fourrés d'arbustes et d'arbrisseaux**, constituant un milieu de transition entre les pelouses et la forêt. Elles peuvent prendre la forme de **buissons souvent épineux** composés de Cornouiller mâle, Genévrier, Épine-vinette, Cerisier de la Sainte-Lucie... Par endroits, elles sont caractérisées par une seule espèce, le Buis.

- **Les forêts de feuillus** sont principalement des **chênaies pubescentes**.



Une double influence montagnarde et méditerranéenne pour la flore

Le relief contrasté, conjugué aux influences climatiques méridionales, permet d'offrir des conditions propices à des espèces méditerranéennes mais aussi plus surprenant à des espèces plutôt montagnardes.

• Parmi les **plantes montagnardes**, plusieurs sont liées aux pelouses les plus sèches ainsi qu'aux éboulis et falaises: l'**Anthyllide des montagnes**, espèce protégée en Bourgogne, fleurit de rose les vires rocheuses, l'**Athamante de Crête** s'observe dans les interstices des falaises et l'**Ibérisme intermédiaire** pousse dans les éboulis.

• Parmi les **plantes à affinités méditerranéennes**, bon nombre sont liées aux pelouses très sèches et aux bords de falaises et corniches. Dans tous les cas, le sol y est toujours très peu épais. Parmi elles, on peut citer des espèces assez communes, comme la **Globulaire**, mais aussi des espèces beaucoup plus rares, comme l'**Inule à feuilles de Spirée***. Certaines, telle l'**Inule des montagnes**, sont **protégées**.



Globulaire
C. Foutel - CENB



Inule des montagnes
O. Girard - CENB



Ibérisme intermédiaire
G. Doucet - CENB



Anthyllide des montagnes
O. Girard - CENB



Athamante de Crête
G. Doucet - CENB

Une faune adaptée aux conditions chaudes et sèches

Les reptiles



Couleuvre verte et jaune
J. Ait El Mekki - CENB

Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le **Lézard vert occidental**, le **Lézard des murailles***, la **Couleuvre verte et jaune** et la **Couleuvre d'Esculape**. Tous sont protégés en France et d'intérêt européen.

Les oiseaux



Alouette lulu
F. Croset

Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque des pelouses, falaises et fruticées pour tout ou partie de leur cycle de vie. L'**Alouette lulu** privilégie les pelouses piquetées d'arbustes alors que le **Faucon pèlerin** fréquente les falaises. Il n'est pas non plus impossible d'observer un **Circaète Jean-le-Blanc** en chasse au-dessus des combes.

Les insectes



Sylvandre helvète
G. Doucet - CENB

La diversité des milieux est particulièrement favorable à la présence d'une cinquantaine de papillons. Parmi eux, deux espèces sont considérées comme menacées en Bourgogne, le **Sylvandre helvète** et le **Fadet de la mélisse***.

Sauterelles et criquets affectionnent aussi ces milieux chauds et secs. Deux espèces au moins sont à enjeux sur les pelouses de la Côte dijonnaise : le **Criquet bourdonneur** et le **Tetrix des larris***.

* Photographies en couverture du document

Un diagnostic écologique mitigé traduisant de fortes disparités selon les sites

Le **diagnostic écologique** des sites de l'ECG est **principalement basé sur une démarche d'évaluation de l'état de conservation des pelouses**. En d'autres termes, il s'agit de « **mesurer** » l'état de santé des pelouses en étudiant différents « **symptômes** », tels que l'embroussaillage, le piétinement, la multiplication des cheminements pédestres, la part des plantations résineuses.

Au regard de cet état de santé, un ensemble de mesures adaptées à chaque problématique peut être proposé.

SITES	ÉTATS DE SANTÉ DES MILIEUX NATURELS DU SITE	PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES
Combe Grisard	Bon	Pas de problématique particulière
La Montagne à Vosne-Romanée	Bon	Densité arbustive légèrement supérieure à l'état optimal.
Les Damodes	Bon, à nuancer cependant selon l'est et l'ouest du site	Embroussaillage arbustif à l'ouest
Champ Sement, En Suchot	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Nappe de prunelliers en cours de développement
Le Moulin à vent	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Importants noyaux ligneux Semis de résineux en provenance des plantations attenantes
La Taupe	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Colonisation arbustive dans les secteurs mésophiles
Laveau	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Ourléification et développement des nappes et noyaux arbustifs
Les Lavières	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Ourléification et développement des nappes et noyaux arbustifs
La Montagne à Couchey	Mauvais mais à nuancer car maintien de grands secteurs ouverts	Surfréquentation localisée (feux, dépôts d'ordures), ourléification, développement de noyaux ligneux et présence de résineux
Les Charrières	Mauvais mais à nuancer suite aux travaux réalisés en 2010	Fréquentation motorisée entraînant des dégradations Colonisation ligneuse de pins notamment
Les Véroilles (Au Chaignot)	Mauvais	Important développement des fourrés arbustifs, présence de groupements rudéraux et ourléification significative



Pelouse sèche en bon état
G. Doucet - CENB



Pelouse sèche dans un état moyen
G. Doucet - CENB



Pelouse sèche en mauvais état
CENB

Il ressort de cette analyse de l'état de conservation des milieux naturels de l'ECG que les sites sont sous la **menace** :

- de l'**embroussaillage progressif**,
- du **développement des résineux**,
- de la **surfréquentation localisée**, notamment au niveau des hauts de falaises, corniches, et des sites dotés d'un bon accès routier.

Par ailleurs, le parcellaire de certains sites est encore morcelé rendant les périmètres de gestion peu cohérents.

Des mesures pour répondre aux enjeux du site

Les mesures de gestion proposées pour les pelouses de la Côte dijonnaise sont mises en œuvre en partenariat étroit avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, ainsi qu'avec l'Office National des Forêts pour ce qui relève du régime forestier.

Les budgets prévisionnels mentionnés ci-dessous sont calculés pour toute la durée du plan de gestion, soit 10 ans.

Une gestion pastorale et mécanique pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires

Le **pâturage extensif** des pelouses est un des moyens les plus efficaces pour garantir leur préservation. Sur la Côte Dijonnaise, l'enjeu est d'assurer la pérennisation de ces pratiques sur les sites où elles sont mises en place. Parfois, cet entretien par pâturage doit être **accompagné d'opérations mécaniques de restauration ou d'entretien comme le broyage**.

Sites principalement concernés par les opérations de restauration mécanique : Champ Sement, Les Véroilles, La Montagne à Couchey et Les Damodes
Budget prévisionnel :
58 800 € pour l'entretien mécanique
3 585 € pour le suivi du pâturage
Calendrier prévisionnel : 2015 - 2024

Les coûts liés au pâturage et aux opérations de broyage réalisés dans le cadre de **Mesures Agri-environnementales (MAE)** sont à ajouter aux budgets précédemment cités. En 2016, **215 hectares** de pelouses et fourrés ont été contractualisés en MAEc. Une dizaine d'hectares a fait l'objet de mesures de restauration mécanique.



Troupeau itinérant entre Vosne-Romanée et Chambolle-Musigny
R. Vuillemin - CENB

Des travaux forestiers pour réduire la part des résineux

De nombreuses petites **plantations résineuses** sont enclavées au sein des pelouses. Afin de limiter le pouvoir de colonisation de ces résineux, il convient de les exploiter. Certaines feront l'objet d'une **reconversion en forêts de feuillus**, d'autres seront **restaurées en pelouses calcaires**.

A contrario, **les peuplements feuillus ne feront pas l'objet d'interventions**. L'objectif est de les laisser évoluer afin d'augmenter la part de bois morts puis de suivre leur naturalité.

Sites principalement concernés par les coupes de plantation de résineux : La Montagne à Couchey, Champ Sement, Rue de Vergy, Les Véroilles, Les Damodes, Le Moulin à vent
Budget prévisionnel : 53 800 € (Hors chiffrage de la reconversion en forêts de feuillus)
Calendrier prévisionnel : 2016 - 2018



Abattage de pins
G. Aubert - CENB

Des aménagements de découverte et animations pour sensibiliser à la vulnérabilité du patrimoine naturel

Afin de permettre la découverte des milieux naturels de pelouses, **l'aménagement d'un sentier de découverte est envisagé** sur l'un des sites de l'ECG.

Une étude préalable devra être réalisée afin de définir le site le plus propice ainsi que les différents supports d'interprétation.

Des panneaux seront réalisés pour informer sur la fragilité des milieux rocheux de falaises et éboulis dans le but d'inciter les usagers des sites à limiter leur impact sur ces milieux.

Des animations scolaires et à destination du grand public seront également organisées sur les sites.

Budget prévisionnel :

26 100 €

Calendrier prévisionnel : 2016 à 2024

Une concertation locale pour concilier au mieux les différents usages sur les sites

Pour préserver au mieux les richesses des sites, il est primordial d'**informer et d'impliquer les acteurs locaux** dans les actions de gestion. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en concertation avec les élus, les animateurs des sites Natura 2000 et les différents partenaires, dont notamment les associations de sports de plein air et les acteurs du monde forestiers.

Une consolidation de la maîtrise foncière pour améliorer la cohérence des périmètres de gestion

Sur certains sites, le **parcellaire** maîtrisé par le conservatoire est **morcelé**. Une **animation foncière** est nécessaire pour essayer de rendre les **périmètres** des sites **plus cohérents** et ainsi permettre d'assurer une **gestion plus efficace**.

Des sites aux enjeux importants, liés notamment aux falaises, pourraient alors intégrer l'ensemble des sites du Conservatoire.

Sites principalement concernés : La Montagne à Couchey, Laveau, Les Lavières, Combe Grisard, Les Véroilles, Les Damodes, La Montagne à Vosne Romanée.

Budget : 7 500 €

Calendrier de réalisation : 2016 - 2017



Pelouses de corniches à Couchey
G. Doucet - CENB

Des actions de suivis pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place

Pour gérer au mieux les milieux naturels, il est important de **bien en connaître les espèces et leurs réactions aux différentes opérations mises en place**. Ces suivis permettent alors de :

- localiser et caractériser les stations d'espèces protégées ou à forte patrimonialité,
- pallier le manque de données concernant certains groupes faunistiques méconnus,
- réajuster au besoin les opérations de gestion.

Sites principalement concernés : Ensemble de sites

Budget prévisionnel : 88 700 €

Calendrier de réalisation : 2016 - 2024



Pose d'un dispositif de suivi des reptiles
R. Vuillemin - CENB

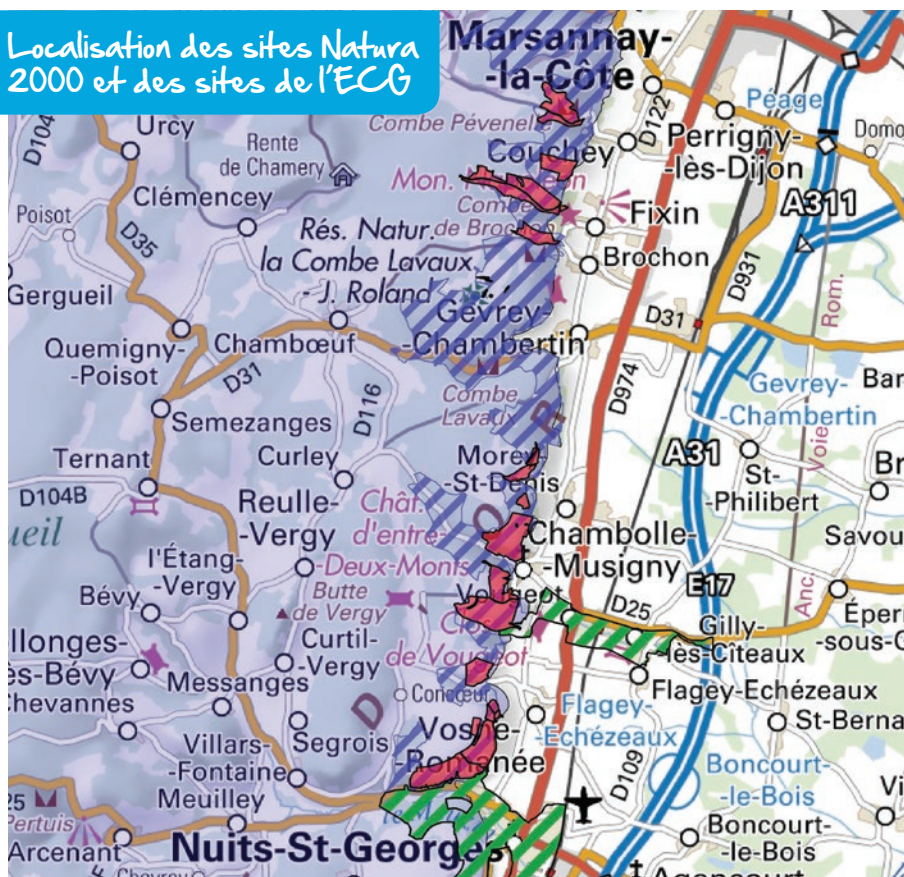
Un lien fort avec les sites Natura 2000



Les 12 sites de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte dijonnaise » font partie intégrante de trois sites Natura 2000.

Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Localisation des sites Natura 2000 et des sites de l'ECG



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une **politique européenne** qui vise à **préserver la biodiversité** sur certains **sites d'intérêt écologique**, tout en prenant en compte les activités humaines.

Les **comités de pilotage** des sites Natura 2000 rassemblent tous les acteurs et partenaires des sites.

Ils permettent de faire le **bilan annuel** des actions mises en œuvre par les différents acteurs, coordonnées par les animateurs, et de recueillir les avis des partenaires pour trouver un **consensus dans la programmation des interventions à venir**.

Ils sont souvent l'occasion de faire un focus sur les mesures réalisées sur les sites de l'ECG.

- Sites de l'ECG
 - Sites Natura 2000**
 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
 - Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise
 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)**
 - Arrière côte de de Dijon et de Beaune
- 0 2 4 km Nord

Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter le Chargé de missions territorial 21 :

Guillaume DOUCET
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Féney
Tel : 03 80 79 25 99
guillaume.doucet@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire :
www.cen-bourgogne.fr

En couverture :
Pelouse des Damodes - G. Doucet / Lézard des murailles - C. Foutel / Tétrix des larris - G. Doucet / Fadet de la Mélique - G. Doucet / Inule à feuilles de Spirée - C. Forest

Imprimé par Typocentre sur papier recyclé à 250 exemplaires
Décembre 2016

Sur le site Natura 2000

« Milieux forestiers et pelouses de la Côte dijonnaise »

Vous pouvez contacter l'animateur du site :

Julien CHARLES
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin
2 rue des Halles - 21220 Gevrey-Chambertin
Tel : 03.80.51.14.34
julien.charles@espaces-naturels.fr



Sur le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

Vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Gaëlle LEFEUVRE
Communauté de communes Beaune Côte et Sud
14, rue Philippe Trinquet - 21200 Beaune
Tel : 03.80.24.58.38
gaelle.lefeuvre@beaunecoteetsud.com



Document réalisé avec le soutien financier de :

